



Conseil Municipal du 25 Mars 2024
Réponse à la question orale du Groupe « Imaginons Obernai »

Question : façades végétalisées du Groupe scolaire du Parc

Depuis sa construction en 2004, le groupe scolaire du Parc intègre des dispositifs de végétalisation de façades composés :

- ✓ de modules verticaux de végétalisation extensive dénommés Vivagreen: ces cassettes, insérées dans une structure métallique porteuse, sont constituées d'un bac support de substrat minéral, d'une grille de maintien, d'un dispositif d'irrigation et de fertilisation en arrière du bac et d'un mélange de plantes vivaces et de sédum.
- ✓ de structures grillagées supportant directement des plantations grimpantes (lierres chèvrefeuilles).

Le dispositif de cassettes végétalisées, mis au point par SOPRANATURE, filiale du groupe SOPREMA, constituait lors de son installation un dispositif breveté encore peu développé en France. Un dépérissement des plantes est apparu progressivement en raison d'une mauvaise conception de l'irrigation et d'une palette végétale initiale inadaptée.

Dans le cadre de tractions amiables, la société SOPRANATURE et la ville d'Obernai se sont entendues pour mener à partir de 2013, via un marché pluriannuel, un plan de renouvellement de la végétalisation des cassettes et une série d'adaptations techniques par le fabricant lui-même. Le système d'irrigation a été largement amélioré tout en restant encore peu homogène dans l'arrosage, entraînant des pertes d'eau importantes. Constatant le bon développement par ailleurs des végétaux sur les structures grillagées, il a été choisi de privilégier cette solution alternative quand la configuration des bâtiments le permettait. Les façades disposant d'un habillage bois qualitatif, les cassettes situées sur les parties peu visibles (en particulier sur les façades Ouest) ont été par ailleurs déposées, sans impact sur l'aspect général du bâtiment.

Le dispositif rénové en 2014, constitué de 445 cassettes, a fait l'objet d'un marché de maintenance annuel (d'un montant annuel d'environ 11 100€ H.T/an), reconduit à 2 reprises auprès d'entreprises spécialisées. En vue de renouveler le contrat d'entretien venu à échéance, le diagnostic réalisé en 2022 par les entreprises consultées a conclu à la nécessité de procéder à court terme **au renouvellement intégral des cassettes âgées de presque 20 ans** : déformation des cassettes, rupture des fixations pouvant occasionner un risque de chute dans les cours d'école, technologie totalement dépassée par rapport aux produits commercialisés aujourd'hui et ne permettant plus la réalisation de réparation ou de substitution partielle.

Exposées dans le même temps à des étés caniculaires et des restrictions d'eau indispensables, les cassettes végétalisées présentaient un aspect esthétique rapidement dégradé que les conditions automnales ne permettaient pas de remédier.

Pour information, le coût global de renouvellement a été évalué à environ 250 000 € H.T, ce qui correspond à un montant particulier excessif aux regards des enjeux financiers de la collectivité

Dans ce contexte, il a été retenu de définitivement déposer les cassettes vétustes et de les substituer par des structures grillagées végétalisées qui assurent, sans besoin d'arrosage, un aspect satisfaisant, ne dénaturant pas l'aspect original du groupe scolaire. **Le contrat de maintenance n'a pas été renouvelé, l'entretien des structures grillagées étant réalisé par le Pôle Logistique et Technique.**

Ces travaux de modification (dépose et mise en place des structures grillagées supports des plantes), s'élevant à 41 776,50€, ont été financés sur les crédits d'investissement prévus à cet effet au Budget 2023.

Le Maire



Bernard FISCHER